

Profiter de l'énergie du futur !

Systèmes photovoltaïques autonomes

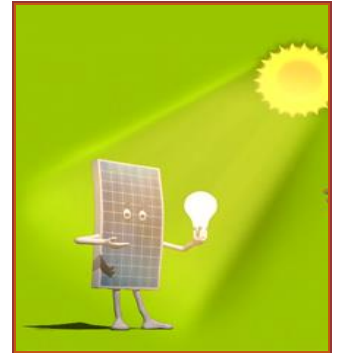
Electrification
des sites isolés

AES



INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE AUTONOME

- Vous souhaitez produire et stocker votre propre énergie photovoltaïque sur un site isolé rural ?
- Une de vos installations est trop éloignée du réseau électrique pour être raccordée ?
- Vous souhaitez agir en faveur de l'environnement avec une énergie électrique durable ?



➤ La production d'énergies renouvelables en site isolé est la solution.

Le fonctionnement est simple : Les panneaux solaires installés en site isolé photovoltaïque permettent de transformer les rayons solaires en énergie électrique directement utilisable par l'équipement domestique, industriel et même agricole. Cette énergie photovoltaïque est stockée par des batteries qui restituent du courant électrique selon vos besoins.

Alors, la mise en place d'un kit solaire autonome s'impose aujourd'hui comme solution très efficace permettant d'éviter ou de limiter l'utilisation de groupes électrogènes.

Composants

Une installation en site isolé est généralement composée des éléments suivants :

- Panneau photovoltaïque générant un courant continu
- Les batteries 12, 24,48 V
- Le régulateur de charge des batteries
- L'onduleur transformant le courant continu en 230 V alternatif

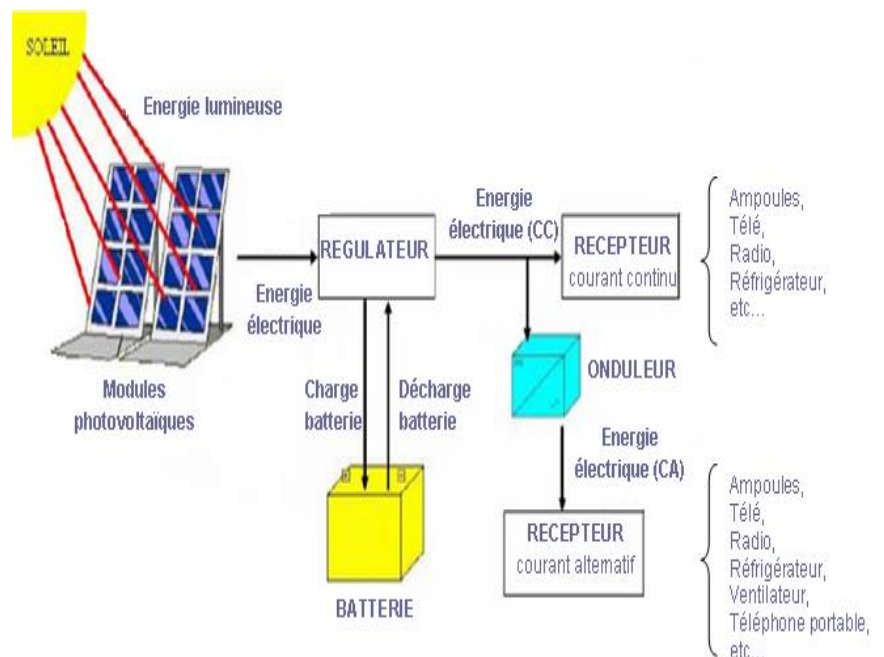


Schéma de principe pour les systèmes non raccordés au réseau

Applications

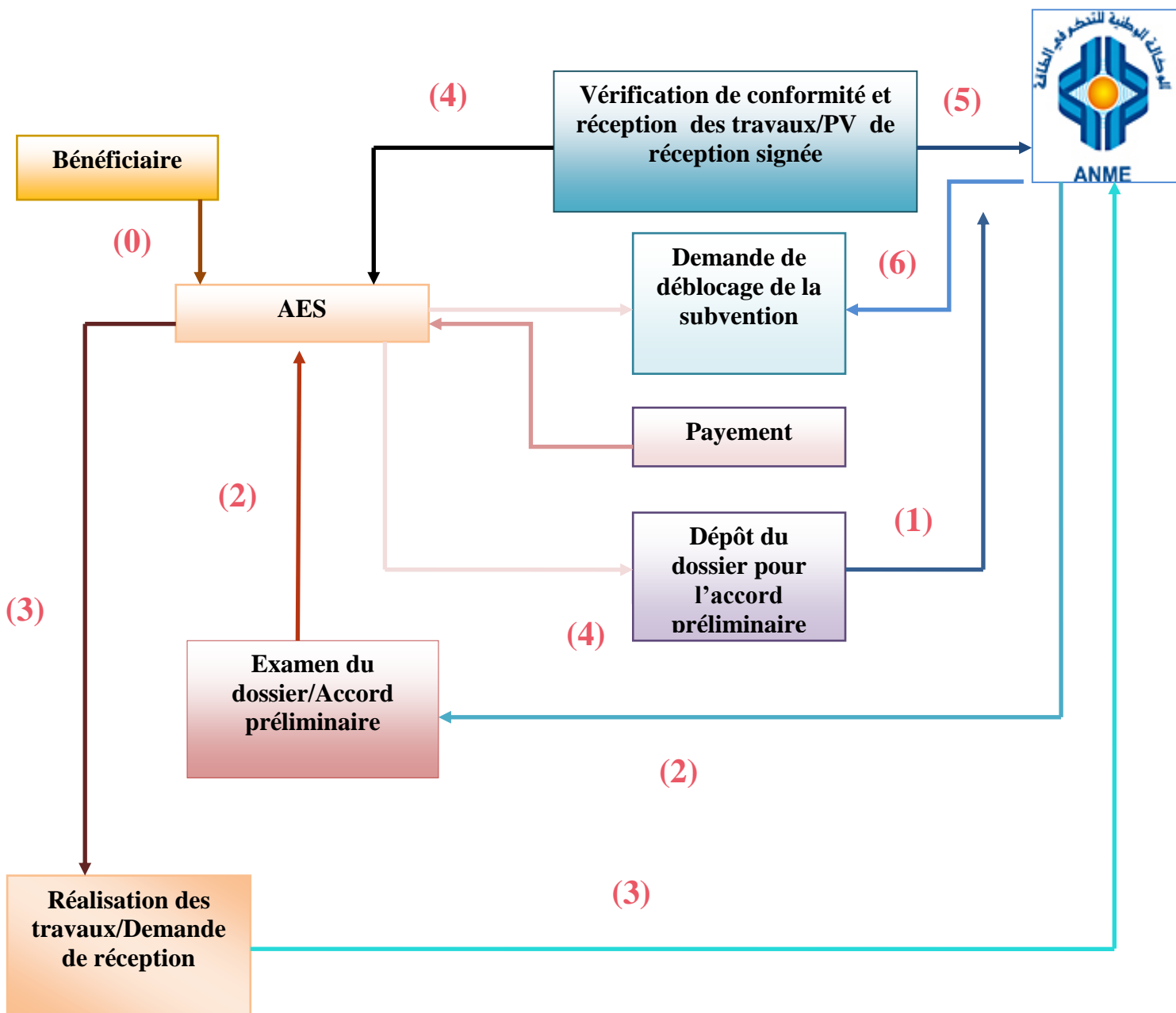
- *Electrification en site isolé :*
Résidence principale et secondaire, cabanons, refuges, bases nautiques, station de pompage, réservoirs, station météo, relais radios...
- *Autonomie en voyage :*
Camping-car, caravane, mobil homes...
- *Signalisation routière, aéroportuaire et maritime autonome :*
Plots et avertisseurs lumineux, spots, phares...
- *Systèmes autonomes pour collectivités :*
Abribus, éclairage public, déchetteries isolées
- *Alimentation de secours :*
Campings, portails électriques
- *Systèmes d'urgence :*
Postes de secours, cellule de soins mobiles,



Incentations financières

- Une prime de 40% du coût de l'investissement, avec un plafond de vingt mille dinars (20 000 D) pour les projets d'éclairage rural et le pompage de l'eau par énergie solaire et énergie éolienne pour les fermes agricoles et projets ruraux.

Procédure d'adhésion



Systemes photovoltaïques autonomes



Électrification des sites isolés



Alternative Energy Systems Sarl
29 Avenue Tahar Sfar, 4002 Sousse – Tunisie
Tel. : 73 212 908 / 73 213 307
Fax : 73 212 909
Email : aes@planet.tn
[http : www.aes-tunisie.com](http://www.aes-tunisie.com)